

226C0862
FR0012435121-FS0542

18 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELIS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 juin 2026, la société anonyme de droit brésilien Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas¹ (ci-après « BWSA ») (Avenida Brigadeiro Faria Lima 4440, 15 andar – Itaim Bibi, Sao Paulo, Etat de Sao Paulo, 04538-132, Brésil) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juin 2026, le seuil de 20% des droits de vote de la société ELIS et détenir 42 683 101 actions ELIS représentant 54 167 648 droits de vote, soit 18,33% du capital et 20,95% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Kaon E	35 654 902	15,31	47 139 449	18,23
Kaon V	7 027 199	3,02	7 027 199	2,72
BWSA	500	ns	500	ns
BWSI	500	ns	500	ns
Total BWSA	42 683 101	18,33	54 167 648	20,95

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société BWSA déclare :

- le franchissement de seuil passif résulte de l'attribution de droits de vote double à Kaon E, conformément à l'article 9 des statuts d'ELIS, et n'a donc pas nécessité de financement ;
- BWSA agit seule ;
- BWSA n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de ELIS. BWSA envisage d'acquérir des actions supplémentaires en fonction des conditions de marché ;
- BWSA soutient la stratégie actuelle de la société et n'envisage pas de réaliser l'une des opérations listées à l'article 223-17, I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- BWSA ne détient aucun instrument et n'est partie à aucun accord mentionné à l'article L. 233-9, I, 4° et 4° bis du code de commerce ;
- BWSA n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de ELIS ;
- BWSA et BWGI sont déjà membres du conseil de surveillance de ELIS. Le conseil de surveillance d'ELIS qui s'est tenu le 10 mars 2026 a nommé M. Juan Gomez en qualité de censeur au conseil de surveillance, conformément à l'accord d'investissement conclu le 9 octobre 2023 entre BWGI et ELIS. BWSA n'a pas l'intention de demander des nominations additionnelles au conseil de surveillance d'ELIS. »

¹ La société BWSA, contrôlée par la famille Moreira Salles, détient 99,955% du capital de la société BW Gestão de Investimentos Ltda. (« BWGI ») agissant en qualité d'« *investment manager* » pour le compte des fonds Kaon E et Kaon V qui détiennent les actions ELIS (sans préjudice des 500 actions détenues directement par BWSA et BWGI respectivement).

² Sur la base d'un capital composé de 232 848 588 actions représentant 258 574 970 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 3 581 783 droits de vote double), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
